



CADRE DE RÉFÉRENCE

Sous-comité du volet Formation fondamentale en médecine et médecine dentaire

Approbation par : Comité du programme MDCM

Date d'approbation : 22 août 2016

Dernière mise à jour : 2 octobre 2023

Mandat

Le Sous-comité du volet Formation fondamentale en médecine et médecine dentaire (FFMMD) est investi de son autorité et de ses responsabilités par le Comité du programme MDCM. Il applique les politiques et les procédures établies et approuvées par le Comité du programme MDCM.

La présidence du Sous-comité du volet FFMMD est assurée par le directeur ou la directrice du volet FFMD, MDCM, Campus Montréal, personne nommée par le vice-décanat, Études médicales de premier cycle (ÉMPC), conformément à la [Politique relative à la nomination du personnel enseignant aux ÉMPC](#).

Rôles et responsabilités

Le Sous-comité du volet FFMMD a les responsabilités suivantes :

- Veiller à la transmission cohérente et coordonnée du contenu de cours prévu pour le volet par le Comité du programme MDCM (norme 7 et élément 8.1 du Comité d'agrément des facultés de médecine du Canada [CAFMC])
- Assurer l'arrimage des objectifs d'apprentissage du volet, des cours et des séances aux objectifs du programme MDCM (élément 8.2 du CAFMC)
- Faire le suivi des points soulevés lors de la révision des cours mandatée par le Comité du programme MDCM (élément 8.3 du CAFMC)
- Examiner les données pertinentes au volet, aux cours du volet, à l'expérience étudiante et à la comparabilité du rendement dans les cours au Campus Montréal et au Campus Outaouais, conformément à la politique [Amélioration continue de la qualité des expériences d'apprentissage](#) des ÉMPC
- Veiller à ce que l'établissement de l'horaire universitaire, la réservation des locaux



d'enseignement et l'organisation des autres ressources nécessaires aux cours du volet aient lieu conformément aux politiques et procédures de la Faculté

Le Sous-comité du volet FFMMMD conseille le vice-décanat, ÉMPC et le Comité du programme MDCM sur les sujets suivants :

- Le recrutement du personnel enseignant, des directeurs et directrices de cours et des tuteurs et tutrices en chef
- Les initiatives de formation professorale requises
- Les stratégies d'enseignement et d'évaluation les plus appropriées pour les cours du volet FFMMMD
- Les modifications au contenu, à la structure et aux politiques pertinentes du volet suivant les évaluations de cours et le processus d'examen annuel des cours qui sont recommandées au Comité du programme MDCM

Structure hiérarchique

La présidence du Sous-comité doit présenter un compte rendu lors de deux réunions du Comité du programme MDCM par année et soumettre annuellement à ce dernier un rapport écrit ou une présentation. La présidence peut en outre demander l'ajout de points à l'ordre du jour des réunions du Comité du programme MDCM.

Composition

Membre	Fonctions	Droit de vote
Directeur(-trice) du volet FFMMMD, programme MDCM, Campus Montréal <i>Le (la) directeur(-trice) du volet FFMMMD, Campus Outaouais est la personne autorisée à assurer la présidence de la réunion en l'absence du (de la) directeur(-trice) du volet FFMMMD, programme MDCM, Campus Montréal</i>	Présidence	Oui
Directeur(-trice) du volet FFMMMD, Campus Outaouais	Membre d'office	Oui
Agent(e) d'administration du volet FFMMMD, programme MDCM, Campus Montréal	Secrétaire	Non
Agent(e) d'administration du volet FFMMMD, Campus Outaouais	Membre d'office	Non
12 directeur(-trice)s de cours, volet FFMMMD, programme MDCM, Campus Montréal	Membres d'office	Oui
12 directeur(trice)s de cours, volet FFMMMD, Campus Outaouais	Membres d'office	Oui



2 représentant(e)s des départements de sciences fondamentales participant au volet FFMMD <ul style="list-style-type: none"> • Membre du corps professoral du Département d'anatomie • Membre du corps professoral du Département de pharmacologie 	Membres d'office	Oui
1 membre du corps professoral du Département de pathologie participant au volet FFMMD	Membre d'office	Oui
4 représentant(e)s étudiant(e)s* <ul style="list-style-type: none"> • Président(e) de promotion de la 1re année • Président(e) de promotion de la 2e année • Président(e) de promotion de la 1re année, Campus Outaouais • Président(e) de promotion de la 2e année, Campus Outaouais 	Membres d'office	Oui
1 membre à titre particulier représentant le corps professoral des départements cliniques de l'École de médecine**		Oui
Responsable du thème Sciences fondamentales, pensée critique et application des connaissances	Membre d'office	Oui
Responsable du thème Identité et pratique professionnelles (rôle du médecin)***	Membre d'office	Non
Responsable du thème Responsabilité sociale, santé des populations et promotion de la santé***	Membre d'office	Non
Vice-doyen(ne), ÉMPC***	Membre d'office	Non
Vice-doyen(ne) adjoint(e), ÉMPC***	Membre d'office	Non
Directeur(-trice) du programme, Campus Outaouais***	Membre d'office	Non
Vice-doyen(ne), Études de premier cycle en médecine dentaire, Faculté de médecine dentaire et des sciences de la santé orale ou déléguer***	Membre d'office	Non

* Personnes nommées par l'Association des étudiant(e)s en médecine (MSS)

** Personne nommée par le Comité des candidatures de la Faculté, conformément à ses procédures internes

*** Cette personne est invitée à toutes les réunions et reçoit tous les ordres du jour, les procès-verbaux et les documents de réunion, mais sa présence à toutes les réunions n'est pas obligatoire.

Durée des mandats

Les membres d'office du Sous-comité y siègent pour toute la durée de leur mandat. Le mandat des autres membres du Sous-comité est de 3 ans (renouvelable une fois), sauf indication contraire.



Déroulement des réunions

Fréquence et structure des réunions

Le Sous-comité se réunit au moins 4 fois durant l'année universitaire. La présidence peut convoquer des réunions additionnelles au besoin.

Les discussions sont bilingues; les membres et les personnes invitées peuvent s'adresser au Sous-comité dans la langue de leur choix.

Un procès-verbal des réunions est rédigé en anglais et envoyé par voie électronique à l'ensemble des membres.

Des spécialistes et consultants externes (p. ex., membres du personnel, du corps professoral ou de la population étudiante des ÉMPC, autres membres de la communauté universitaire, universitaires invités) peuvent être conviés à participer de façon ponctuelle à une discussion donnée, à la discrétion de la présidence.

Quorum

Le président ou la présidente (ou la personne désignée), au moins 5 directeurs et directrices de cours, dont au moins 1 du Campus Montréal et 1 du Campus Outaouais, et 1 représentant(e) étudiant(e) de l'un ou l'autre campus doivent être présent(e)s en personne ou en mode virtuel pour atteindre le quorum.

Procédure de vote

La présidence vise le consensus, mais les recommandations finales reposent sur un vote.

Les motions sont adoptées à la majorité simple (50 % + 1) des membres votants présents à la réunion, en personne ou en mode virtuel.

Un vote électronique peut être effectué lorsque la situation s'y prête. Pour ce type de vote, les décisions sont prises par une majorité simple (50 % + 1) des membres ayant voté avant la date limite établie. On considère qu'un membre votant n'ayant pas voté avant la date limite établie pour le vote électronique s'est abstenu.